

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Sixième session
Genève, 15 – 19 octobre 2018

QUESTIONNAIRE SUR L'UTILISATION D'IDENTIFIANTS POUR LES DEPOSANTS PAR LES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Document établi par l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms

1. À sa cinquième session tenue à Genève du 29 mai au 2 juin 2017, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a créé la tâche n° 55 : "Envisager l'élaboration d'une norme de l'OMPI visant à aider les offices de propriété industrielle à améliorer la "qualité à la source" des noms des déposants :

- i) réaliser une étude concernant l'utilisation d'identifiants pour les déposants par les offices de propriété industrielle, ainsi que les problèmes pouvant s'y rattacher; et
- ii) établir une proposition visant la poursuite des travaux relatifs à la normalisation des noms des déposants dans les documents de propriété industrielle, et la présenter pour examen par le CWS";

(Voir les documents CWS/5/14 et CWS/5/14 Add., ainsi que les paragraphes 82 à 85 et 116.e) du document CWS/5/22).

2. Conformément à la décision prise par le CWS à sa cinquième session, l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms a établi un questionnaire d'enquête sur l'utilisation d'identifiants pour les déposants par les offices de propriété intellectuelle pour examen et approbation par le CWS à sa sixième session. Le projet de questionnaire fait l'objet de l'annexe du présent document.

3. Le questionnaire comporte trois parties : la partie A s'adresse aux offices de propriété intellectuelle qui utilisent ou prévoient d'utiliser des identifiants pour les déposants, la partie B s'adresse à ceux qui n'en utilisent pas et ne prévoient pas d'en utiliser, et la partie C vise à recenser les points sur lesquels les offices de propriété intellectuelle pourront davantage axer leurs travaux en matière de normalisation des noms.

4. L'équipe d'experts prévoit de réaliser une enquête en décembre 2018 et d'en présenter les résultats à la septième session du CWS si le projet de questionnaire est approuvé à la présente session. Le Bureau international devrait être prié d'établir et de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété intellectuelle à remplir le questionnaire.

5. *Le CWS est invité*

a) *à prendre note du contenu du présent document et de son annexe,*

b) *à examiner le projet de questionnaire sur l'utilisation d'identifiants pour les déposants par les offices de propriété intellectuelle figurant à l'annexe du présent document et à se prononcer à cet égard et*

c) *à examiner les propositions formulées au paragraphe 4 quant aux mesures que l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms et le Bureau international devront mettre en œuvre, et à se prononcer à cet égard.*

[L'annexe suit]

PROJET DE QUESTIONNAIRE SUR L'UTILISATION D'IDENTIFIANTS POUR LES DEPOSANTS PAR LES OFFICES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Si votre office utilise ou prévoit d'utiliser des identifiants* pour les déposants, veuillez remplir les parties A (Q1 à Q7) et C (Q10 à Q14) du présent questionnaire. Dans le cas contraire, veuillez remplir les parties B (Q8 à Q9) et C (Q10 à Q14).

*[*Note : Les identifiants regroupent les déposants relevant de la même personne morale sous un seul nom normalisé ou un seul code numérique.]*

PARTIE A – UTILISATION D'IDENTIFIANTS

Q1. Quels avantages l'utilisation d'identifiants pour le déposant présente-t-elle pour votre office?

Q1a. Elle permet à l'office :

- de gérer efficacement les informations concernant le déposant;
- de modifier facilement et de manière simultanée les informations concernant le déposant dans tous les dossiers pertinents;
- de maîtriser la longueur des noms, notamment pour veiller à ce qu'ils entrent dans les champs de la base de données ou ceux des formulaires en ligne;
- de gérer efficacement les noms des déposants étrangers;
- d'éviter les signes diacritiques corrompus ou autres caractères spéciaux;
- d'éviter l'utilisation de caractères d'aspect similaire ou identique avec des codes différents (par exemple, dans le système de codage UTF-8, le code hexadécimal du caractère cyrillique "P" est 0420, alors que celui du caractère latin "P" est 0050);
- autre (veuillez préciser) : _____

Q1b. Elle permet aux déposants et aux utilisateurs de l'information en matière de brevets :

- de ne pas avoir à saisir les informations plusieurs fois;
- d'établir des statistiques exactes;
- d'uniformiser les variantes des noms des déposants par l'adoption d'une graphie unique normalisée qui évite toute confusion;
- de disposer d'informations concernant la société mère de la filiale qui dépose la demande de brevet (indication de la structure d'entreprise);
- d'éviter que le nom de l'inventeur apparaisse indûment comme celui du titulaire du brevet;
- de normaliser le nom des déposants, y compris pour les cessions ultérieures;
- autre (veuillez préciser) : _____

Observations : _____

Q2. Votre office publie-t-il (ou prévoit-il de publier) les identifiants attribués au déposant? Si oui, comment?

Q3. Votre office inclut-il (ou prévoit-il d'inclure) les identifiants dans l'ensemble de données destiné à l'échange d'informations en matière de brevets avec les autres offices de propriété intellectuelle?

Q4. Quelle méthode votre office utilise-t-il (ou prévoit-il d'utiliser) pour attribuer les identifiants?

- méthode normative (code attribué par une autorité nationale);
- méthode procédurale (code attribué par une autorité internationale – telle que l'OMPI – selon le portefeuille de propriété intellectuelle du déposant dans une base de données internationale agréée);
- autre (veuillez préciser) : _____

Q5. Comment votre office vérifie-t-il qu'un déposant n'a qu'un seul identifiant?

- Pour les déposants nationaux, _____
- Pour les déposants étrangers, _____

Q6a. Quels sont les renseignements demandés par votre office pour l'attribution des identifiants aux déposants nationaux?

- numéro d'identification fiscale;
- numéro de sécurité sociale;
- numéro de passeport;
- copie du registre des personnes morales;
- adresse électronique;
- autre (veuillez préciser) : _____

Q6b. Quels sont les renseignements demandés par votre office pour l'attribution des identifiants aux déposants étrangers?

- numéro d'identification fiscale;
- numéro de sécurité sociale;
- numéro de passeport;
- copie du registre des personnes morales;
- adresse électronique;
- autre (veuillez préciser) : _____

Q7a. Selon vous, un identifiant mondial pourrait-il être une bonne solution pour la normalisation des noms des déposants?

Q7b. Si oui, comment suggérez-vous de le créer et de le gérer?

Q7c. Si un identifiant mondial est créé, votre office l'utilisera-t-il en sus d'un identifiant national ou en lieu et place de celui-ci?

PARTIE B – ABSENCE D'IDENTIFIANTS

Q8a. Si votre office n'utilise pas d'identifiants pour les déposants ou ne prévoit pas d'en utiliser, veuillez expliquer pourquoi :

Q8b. Veuillez décrire tout fonctionnement autre que le recours aux identifiants :

Q9. Veuillez expliquer les inconvénients ou les complications juridiques liés à l'utilisation d'identifiants :

PARTIE C – TRAVAIL DE NORMALISATION

Q10. Laquelle des options ci-après envisagez-vous de mettre en œuvre au sein de votre office? Veuillez indiquer le degré de priorité accordé par votre office à chacune des options choisies (F : faible), (M : moyen) ou (É : élevé).

Exemple : (E) utilisation d'identifiants

() Utilisation d'identifiants

() Noms uniformisés*

() Utilisation de "dictionnaires" de noms de titulaires de brevets par élément d'information en matière de brevets

() Utilisation de noms normalisés

() Autre (veuillez préciser) : _____

*[Note *Uniformisation : correction des erreurs mineures (celles-ci pouvant conduire à la création de plusieurs variantes du nom d'un même déposant)*

***Normalisation : utilisation d'une forme donnée du nom du déposant (qui n'est pas toujours le nom du titulaire proprement dit, les droits de propriété intellectuelle pouvant, par exemple, être enregistrés au nom d'une filiale, alors que le bénéficiaire est la maison mère)]*

Q11. Quels résultats votre office attend-il du travail mené par l'Équipe d'experts chargée de la normalisation des noms (ensemble de recommandations, base de données publique, etc.)? Veuillez préciser :

Q12. Sur quels points convient-il de concentrer les travaux de normalisation? Par exemple, sur les systèmes internes des offices de propriété intellectuelle ou sur les bases de données de propriété intellectuelle externes?

Q12a. Votre office utilise-t-il (ou prévoit-il d'utiliser) un algorithme informatique pour uniformiser/normaliser le nom des déposants?

Q12b. Si oui, lequel?

Q13. S'il existe différentes méthodes de gestion des noms des déposants, le travail de normalisation devrait-il les harmoniser aux fins de l'échange international d'informations en matière de brevets?

[Fin de l'annexe et du document]